

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Le rapport 1.2.2 a été retiré de l'ordre du jour. Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY (jusqu'au rapport 2.7) **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.1) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Chalèzeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET jusqu'au rapport 7.3) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON (à partir du rapport 7.3) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 7.5) **Dannemarie-sur-Crète :** M. Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 8.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLÉT (représentée par M. Gilles DUMAS) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirole :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (à partir du rapport 1.1.1) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (à partir du rapport 1.1.1) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 1.2.3) **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN à partir du rapport 2.7)

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** M. Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENEDEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Corinne TISSIER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalèzeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crète :** M. Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 2.4), T. BENEDEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.3), YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, M. LOYAT, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. ROSSELOT, JC. ROY, C. TISSIER, Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC (jusqu'au 2.7), F. GILLET, JP. MARTIN.

Mandataires : J. CANAL, B. RONZI, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 2.4), C. MICHEL, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR, JP. GOVIGNAUX, MN. SCHOELLER, D. GENDRAUD, N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, B. CYPRIANI, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY (jusqu'au 2.7), C. PREIONI, D. ROLET.

Délibération n°2012/001864

**Rapport n°3.4 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -
Projet « LaBex ACTION »**

Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Projet « LaBex ACTION »

Rapporteur : Marcel FELT, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012/2016 « Soutien compétitivité »	Montant prévu BP 2012 : 360 000 € (enveloppe totale) Montant de l'opération : 131 000 €

Résumé :

Le projet « LaBex ACTION » est un projet lauréat dans le cadre des Investissements d'Avenir également intitulé Grand Emprunt. Le « LaBex Action », porté par le laboratoire Femto-ST s'est vu récompensé à hauteur de 8 M€.

L'appel à projets intitulé « LaBex » ou « Laboratoire d'Excellence » a été lancé par l'Etat et doté d'une ligne de financement à hauteur de 1 Mds €. Sur les 195 projets de LaBex présentés au niveau national, 71 d'entre eux ont été retenus par le jury et notamment « LaBex Action ».

Par conséquent, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien au Laboratoire d'Excellence via une subvention à hauteur de 131 K€ pour l'année 2012.

I. Présentation du projet « LaBex ACTION »

Pour rappel, les Investissements d'Avenir sont des investissements pour soutenir l'excellence avant tout. Par conséquent les projets doivent clairement démontrer leur capacité à générer un retour sur investissement, même immatériel.

Les critères demandés étaient les suivants :

- scientifiques,
- l'aménagement des territoires si nécessaire,
- le volet formation,
- une cohérence avec la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation.

Le « LaBex ACTION » concerne en particulier les matériaux et procédés, les structures, les composants et systèmes pour les TIC, l'énergie et ingénierie biomédicale, la nanotechnologie, la photonique, la métallurgie et la maîtrise des risques.

A/ Le « LaBex ACTION » : ce sont des systèmes intelligents intégrés dans la matière

« LaBex ACTION » a pour ambition de mettre au point les futurs systèmes intelligents qui seront intégrés dans bon nombre d'objets de la vie courante ou dans des installations techniques industrielles afin d'améliorer leurs performances ou leur sécurité d'utilisation. Conduit par FEMTO-ST et mettant en synergie les compétences du PRES BFC (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Bourgogne Franche-Comté) avec la participation de l'ICB (Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne) et de l'UTT (Université de Technologie de Troyes), « LaBex ACTION » possède toutes les compétences pour devenir un centre d'excellence de renommée mondiale dans ce domaine.

B/ Originalité du projet scientifique et principales avancées attendues

Grâce à l'évolution de l'électronique, les systèmes automatiques sont de plus en plus utilisés dans les secteurs des transports, des télécoms, de l'économie d'énergie, de la santé ou de la surveillance d'installations industrielles.

Fondé sur une approche multidisciplinaire associant les micros et nanotechnologies, la structuration et l'activation des matériaux, ainsi que le traitement dynamique de signaux complexes, ACTION permettra de transformer des objets passifs en véritables systèmes intelligents, offrant des fonctions de sécurité ou des fonctions originales d'adaptabilité et de reconfigurabilité. Ces fonctions donneront aux véhicules, aux systèmes d'énergie ou aux dispositifs médicaux plus de fonctionnalités et de fiabilité. Le programme scientifique est organisé en cinq démonstrateurs qui viseront des défis sociétaux pertinents (surfaces adaptatives, puces intégrées pour les télécommunications par fibres optiques, puces de calcul neuromorphique, endoscopes reconfigurables, réseaux de capteurs de gaz).

C/ Impact socio-économique et retombées

Les systèmes développés conduiront à une variété d'applications : des peaux intelligentes dont la forme s'adapte automatiquement pour optimiser le comportement aérodynamique des avions ou annuler activement le bruit ambiant, des processeurs optiques intégrés pour les calculs de haute complexité ou encore des « structures intelligentes » intégrant massivement des capteurs pour le suivi-santé des structures.

Le projet abordera principalement 4 enjeux socio-économiques :

- gestion de risque et sécurité (détection & contrôle des risques dans les transports et l'industrie),
- environnement / énergie (gestion, contrôle et optimisation de l'énergie),
- compétitivité économique : marchés possibles et nouveaux emplois dédiés,
- vie quotidienne (maison, transport, loisirs, alimentation, santé).

Les marchés potentiels sont la maintenance automobile, avion, centrale nucléaire et usines pétrochimiques, la technologie WDM (en lien avec l'optique), les machines « supercalculateurs », la détection précoce de cancer par endoscopie. La partie R&D de ce marché est évaluée à 245 M€.

D/ « Labex Action » : un réseau de partenaires académiques et industriels

I. Académiques

Les partenaires académiques sont :

- le laboratoire FEMTO-ST (UMR 6174), 650 personnes, Besançon, Belfort, Montbéliard,
- le laboratoire de Nanotechnologie et Instrumentation Optique (LNIO) : Laboratoire de l'Université de Technologie de Troyes, UMR STMR 6279, 60 personnes, Troyes.
- 5 autres laboratoires, dont Electronics & Signal Processing Lab de l'EPFL, associés au projet.

2. Industriels

Les partenaires industriels sont : ALCATEL-LUCENT, ALSTOM, AREVA, BIC, EPCOS-TDK, IBM, FAURECIA, ORANGE, MARK IV, PSA, SEB, THALES et les PME: AUREA TECHNOLOGIE (Grand Besançon), EMASYSTEC, HORIBA JOBIN-YVON, IMASONIC, PERCIPIO ROBOTIQUE (Grand Besançon), PHOTLINE (Grand Besançon), RAKON, SENSEOR (Grand Besançon), SRICO.

II. Le plan de financement 2012 prévisionnel

Le projet « LaBex ACTION » représente un budget global de 82 841 000 € pour une durée de 8 ans. Le budget total alloué par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) au « LaBex ACTION » sur 8 ans (2012-2019) est de 8 M€.

Au regard du plan de financement, il est proposé de soutenir le projet « LaBex ACTION » à hauteur de 131 000 € pour l'année 2012 (voir annexe 2 de la convention).

MM. BODIN et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au projet « LaBex ACTION » porté par l'Université de Franche-Comté (Laboratoire FEMTO) à hauteur de 131 000 € pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme,


Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté



Préfecture du Doubs

Contrôle de légalité

Reçu le - 5 OCT, 2012



**Convention annuelle relative au soutien
du Laboratoire d'Excellence ACTION (« LaBex ACTION »)
porté par l'Université de Franche-Comté**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par une délibération du Conseil de Communauté du 27/09/12, d'une part,

Et :

L'Université de Franche-Comté, représentée par son Président, Monsieur Jacques BAHU, dûment habilité, d'autre part.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1611-4.

Exposé des motifs :

La CAGB soutient depuis 2005 la compétitivité des filières et est fortement impliquée dans l'innovation, le transfert de technologie et la création d'entreprises innovantes.

C'est dans ce contexte que le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien à l'Université de Franche-Comté pour la mise en place de son Laboratoire d'Excellence ACTION porté par FEMTO-ST.

Rappelons que le projet « LaBex ACTION » est un projet lauréat dans le cadre des Investissements d'Avenir également intitulé Grand Emprunt. Sur les 195 projets de LaBex présentés au niveau national, 71 d'entre eux ont été retenus par le jury.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien à l'Université de Franche-Comté dans le cadre du Laboratoire d'Excellence (« LaBex ACTION ») et de définir les modalités de versement d'une subvention de 131 000 €. Cette subvention a été attribuée à l'Université de Franche-Comté pour le programme annoncé (cf. annexe I).

Article 2 - Programme d'actions

L'Université de Franche-Comté s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la bonne exécution du programme LaBex ACTION 2012 figurant en annexe I, mais sans garantie de succès ni de résultats particuliers.

L'Université de Franche-Comté s'engage à affecter les sommes reçues de la CAGB à la prise en charge du budget prévisionnel de 1 739 000 € pour l'année 2012 figurant en annexe 2.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue à l'Université de Franche-Comté une subvention de 131 000 € pour l'ensemble du programme décrit dans l'annexe I qui est prévu pour une durée de 1 an.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 % à la signature de la présente convention, soit 65 500 €,
- le cas échéant un acompte de 30 % pourra être versé, soit 39 300 €, sur présentation d'un compte-rendu financier et d'un rapport d'activité intermédiaire qui respectera les mêmes conditions que celles demandées pour le rapport d'activité final,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires, d'un compte rendu financier comportant un état récapitulatif des dépenses effectuées sur la subvention reçue et d'un rapport d'activité final (fin du 2nd semestre 2013), rendant compte de l'exécution du programme et des résultats obtenus.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et expire au versement du solde de la participation de la CAGB.

En effet, la participation financière de la CAGB à l'Université de Franche-Comté doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

La durée d'exécution du programme « LaBex ACTION 2012 » financé au titre de cette convention est d'une durée de un (1) an.

L'Université de Franche-Comté s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations de l'Université de Franche-Comté

L'Université de Franche-Comté s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

L'Université de Franche-Comté s'engage à impliquer des entreprises du territoire du Grand Besançon dans la mise en œuvre du programme « LaBex ACTION 2012 » et à communiquer sur simple demande du Grand Besançon la liste des entreprises impliquées.

L'Université de Franche-Comté s'engage à associer la CAGB à une réunion de suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du programme « LaBex ACTION 2012 » tous les six mois.

Elle ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

L'Université de Franche-Comté accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses du programme « LaBex ACTION 2012 ».

L'Université de Franche-Comté s'engage à mentionner le soutien financier que la CAGB apporte au Labex Action, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si l'Université de Franche-Comté décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, elle doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique de la CAGB doit être respectée. Cette charte graphique sera communiquée à l'Université de Franche-Comté sur demande.

L'Université de Franche-Comté s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

L'Université de Franche-Comté s'engage à informer par écrit la CAGB des difficultés importantes ou des événements sérieux et imprévus susceptibles de retarder, voire d'interrompre, l'exécution du programme. Si nécessaire, un avenant à la convention pourra être signé après instruction technique de la CAGB, dans la mesure où les difficultés constatées seraient de nature à modifier significativement le contenu du programme.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide;
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que l'Université de Franche-Comté a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Président de l'Université
de Franche-Comté,

Jacques BAHJ

Le Président de la
Communauté d'Agglomération

Jean-Louis FOUSSERET

Annexe I : Programme « LaBex ACTION 2012 »

Originalité du projet scientifique et principales avancées attendues

Grâce à l'évolution de l'électronique, les systèmes automatiques sont de plus en plus utilisés dans les secteurs des transports, des télécoms, de l'économie d'énergie, de la santé ou de la surveillance d'installations industrielles.

Fondé sur une approche multidisciplinaire associant les micros et nanotechnologies, la structuration et l'activation des matériaux, ainsi que le traitement dynamique de signaux complexes, ACTION permettra de transformer des objets passifs en véritables systèmes intelligents, offrant des fonctions de sécurité ou des fonctions originales d'adaptativité et de reconfigurabilité. Ces fonctions donneront aux véhicules, aux systèmes d'énergie ou aux dispositifs médicaux plus de fonctionnalités et de fiabilité. Le programme scientifique est organisé en cinq démonstrateurs qui viseront des défis sociétaux pertinents (surfaces adaptatives, puces intégrées pour les télécommunications par fibres optiques, puces de calcul neuromorphique, endoscopes reconfigurables, réseaux de capteurs de gaz).

Un projet pédagogique innovant

LaBex, ce sont des formations nouvelles aux niveaux licence, master et doctorat, couvrant les domaines scientifiques et les grands secteurs applicatifs visés. Il s'agit en particulier de développer plusieurs masters d'ingénierie orientés sur les systèmes intelligents intégrés, les transports, l'éco-conception et la santé :

- soutien des formations par la création de chaires,
- ouverture à l'international, dans le recrutement des étudiants comme par des accords de coopération avec des institutions prestigieuses,
- soutien à l'innovation par la recherche en favorisant les thèses de doctorats pour les ingénieurs,
- développement de formations spécifiques (y compris continues et en alternance) à destination des industriels.

Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel

Le montant du projet global s'élève à 83 409 000 € pour une durée de 8 années.

Le montant du projet global s'élève à 1 739 000 € pour l'année 2012.

Dépenses du projet global

Type de dépenses	DEPENSES (8 ans)	Budget (K€ TTC)
Salaires titulaires (valorisation de l'activité de fonctionnaires titulaires sur le projet par les établissements)		30 917
Recherche (CDD, fonctionnement, équipements pour projets de R&D)		38 094
Formation (CDD, fonctionnements & équipements pour mise en place de nouvelles formations de Master d'ingénierie)		5 696
Valorisation (CDD & fonctionnement pour montage de partenariats industriels)		4 258
Gouvernance (CDD, fonctionnement & frais divers pour administration du projet)		4 444
	Total	83 409

Dépenses du projet pour l'année 2012

	Budget (K€ TTC)	
Recherche (CDD, doctorants, fonctionnement & équipements, pour projets de R&D)	1 599	
Formation (ce travail démarrera à partir de 2013)	0	
Valorisation (CDD & fonctionnement pour montage de partenariats industriels)	40	
Gouvernance (CDD & fonctionnement pour administration du projet)	30	
Frais de gestion (4 %)	70	
	Total	1 739

Recettes pour l'année 2012

	Budget (K€ TTC)	
ANR	800	
Conseil Régional FC	500	
Pays de Montbéliard	45	
CAGB	131	
Région Bourgogne	188	
Région Champagne-Ardenne	75	
	Total	1 739